

**DRT 2001 — INTERPRÉTATION DES LOIS**  
**PROF. DR. STÉPHANE BEAULAC (*Cantab.*)**

**I. OBJECTIFS**

Le présent cours est consacré à l'étude de la méthodologie relative à l'interprétation et à l'application de la législation (lois et règlements) au Canada et au Québec. Cette matière, de droit public, se fonde sur des principes jurisprudentiels de tradition juridique de common law britannique, anglo-canadienne et québécoise, bien que certaines règles soient codifiées dans les lois d'interprétation.

Les objectifs du cours consistent à bien comprendre, à pouvoir mettre en pratique et à savoir évaluer les règles et principes en matière d'interprétation.

À la fin du cours, les étudiants et étudiantes devront connaître les méthodes qui régissent l'identification du sens (et de la portée) des normes législatives, appliquer les arguments à la solution de difficultés d'interprétation, et porter un regard critique sur les principes eux-mêmes ainsi que sur la mise en œuvre jurisprudentielle des différentes règles.

**II. CONTENU**

Les principaux thèmes qui seront abordés incluent :

- a) la nature de l'interprétation des normes législatives;
- b) les sources et fonctions des principes d'interprétation;
- c) les trois méthodes formelles d'interprétation des lois (texte, contexte, objet);
- d) les méthodes complémentaires que sont les arguments historiques et pragmatiques, ainsi que les autorités;
- e) la question particulière du droit international et de l'interprétation des lois nationales, au Canada et au Québec; et
- f) l'application des textes législatifs dans le temps (rétroactivité, droits acquis).

**III. MODE DE PRÉSENTATION**

Le cours sera dispensé de façon magistrale. La matière sera principalement examinée à travers l'analyse d'arrêts de jurisprudence, quoique certains extraits de doctrine viendront aider à l'étude des concepts pertinents.

La préparation aux séances hebdomadaires exige la lecture préalable d'une tranche de l'ouvrage didactique, *Précis d'interprétation législative*, 2<sup>e</sup> éd.

**IV. MODE D'ÉVALUATION**

L'**évaluation intra-trimestrielle** consiste en un court travail individuel (max. 7 pages; police Times Roman 12; interligne 1½; marge 2,5 cm) faisant la synthèse d'un arrêt récent de la Cour suprême, et ce, eu égard aux trois méthodes formelles d'interprétation législative (texte, contexte, objet). Les autres détails vous seront communiqués en classe, en temps et lieu. Ce travail représente 30% de la note. Date de remise : mercredi matin, 11 mars 2015, avant 11h30 (boîte assignée, hall d'entrée, Maximilien-Caron).

L'**examen final** compte pour 70% de la note et est de 3 heures. Il est à «livre ouvert» : outre vos notes de cours, en format papier, vous avez droit à tout le matériel didactique, même annoté, et aux dictionnaires de langue.

En vertu de la (nouvelle) *Politique concernant l'usage et la qualité du français à la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, la mention suivante est faite au syllabus :

Les examens et travaux doivent être rédigés en français. Il est toutefois possible pour un étudiant [ou une étudiante], en raison d'une situation exceptionnelle, d'obtenir l'autorisation de le rédiger en anglais. Pour ce faire, il doit remettre une copie de sa demande à la technicienne en gestion des dossiers étudiants responsable de son dossier au plus tard une semaine avant la date [de l'examen ou] de remise du travail. Le formulaire de demande est disponible au *Bureau des dossiers étudiants* [soulignements et italiques dans l'original].

**Attention** : Le plagiat sera sanctionné sévèrement. Veuillez consulter le règlement universitaire sur le plagiat et la fraude : <http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>.

## V. MATÉRIEL DIDACTIQUE

Lecture obligatoire :

- S. BEAULAC & F. BÉRARD, *Précis d'interprétation législative*, 2<sup>e</sup> éd. (Montréal : LexisNexis, 2014).

Lectures complémentaires :

- P.-A. CÔTÉ, coll. S. BEAULAC & M. DEVINAT, *Interprétation des lois*, 4<sup>e</sup> éd. (Montréal : Thémis, 2009).
- S. BEAULAC & M. DEVINAT, *Interpretatio non cessat – Mélanges en l'honneur de Pierre-André Côté / Essays in honour of Pierre-André Côté* (Cowansville : Yvon Blais, 2011).